RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2PECO COMPANY

Société par Actions Simplifié

au capital de 100.00 euros.

Siège social : 8 rue Joseph Delattre

76150 Maromme

PROCES VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUILLET 2026

L'an 2026, le 30 juillet, à 10 h 00

Monsieur Roussel Hervé NDJOMI GWEWO demeurant au [redacted] associé unique et seul président de la Société 2PECO COMPANY, société par actions simplifié unipersonnelle au capital de 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euros chacune,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « siège social » des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 8 rue Joseph Delattre 76150 Maromme au [redacted] à compter du 30 juillet 2026

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé au [redacted] »

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique - Président
Roussel Hervé NDJOMI GWEWO

[redacted]